Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212201909-20251209-D2025102-DE

Pleslin Trigavou

Date de convocation : 03/12/2025
Date d'affichage : 03/12/2025
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 26
DELIBERATION N° 2025-102

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON, Loïc LEMOINE, Charlotte GESLAIN, Serge CHEVALIER, Sylvie VADIS, Yvon PRESSE, Flore HUGUERRE, Jean Paul LEROY, Jean-Claude ALLAIN, Philippe MARTINEAU, Jean-Yves LACROIX, Marie-France SALMON, Françoise GILBERT, Régis CHAMPAGNE, Viviane PICOUAYS, Laurent MOUSSET, Éric HERVE, Valérie DOARE, Erwan MARIE, Stevan VINCENDEAU, Véronique AUGUSTE, Céline TAILLARD, Megan RICHARD-MORITZ, Bernard KODRIC, Bénédicte RENAULT.

Représentés : **Françoise BICHON par Bénédicte RENAULT**
Laurent FRANKOWSKI par Loïc LEMOINE

Absents excusés : Céline TAILLARD

Secrétaire : **Jean-Claude ALLAIN**

Ouverture de la séance à 19H00
Approbation du PV de la séance du 12 novembre 2025 à l'unanimité
Réf : MB

REMBOURSEMENT DE SALAIRE PAR LA CUISINE CENTRALE AU BUDGET COMMUNAL

En 2025, certains agents ont assuré leur emploi du temps entre la commune et la cuisine centrale, à savoir :
- Un agent contractuel (Mme BEAUCHAUD) a assuré une partie de son emploi du temps entre les cantines municipales et la fabrication des repas pour la cuisine centrale, à raison de 587 h 30 pour l'année 2025 en fabrication de repas ;
- Un agent contractuel (Mme JOSSELIN) a assuré une partie de son emploi du temps entre les cantines municipales et la fabrication des repas pour la cuisine centrale, à raison de 269 h 00 pour l'année 2025 en fabrication de repas ;
- Un agent contractuel (Mme CHEVALIER) a assuré une partie de son emploi du temps entre les cantines municipales et la fabrication des repas pour la cuisine centrale, à raison de 28 h 15 pour l'année 2025 en fabrication de repas ;
- Un agent contractuel (Mme BELLENCONTRE) a assuré une partie de son emploi du temps entre les cantines municipales et la fabrication des repas pour la cuisine centrale, à raison de 94 h 00 pour l'année 2025 en fabrication de repas ;
- Un Adjoint technique (M. GUEGAN) a assuré l'entretien dans les bâtiments de la cuisine centrale à raison de 35 heures ;
- Le secrétariat a été assuré par Mme HUCHET agent communal, à raison de 200 h.

Les salaires des intéressés étant intégralement versés par la mairie, il convient de demander chaque année leur remboursement auprès de la cuisine centrale.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212201909-20251209-D2025102-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DEMANDE**, pour l'année 2025, au budget annexe cuisine centrale, le remboursement des salaires des agents concernés, correspondant au traitement brut versé, y compris les primes ou indemnités diverses, les cotisations patronales correspondantes, ainsi que les cotisations au SOFCAP (7.78 %), soit un montant total de 23 432 € 40.

Pour extrait conforme
Transmis en Préfecture le 16 décembre 2025

Maire	**Secrétaire de séance**

MAIRIE DE PLESLIN TRIGAVOU
22 (Côtes-d'Armor)